

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :
27

Conseillers en
fonction :
27

Conseillers
présents :
24

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 26 septembre 2016

Sous la présidence de M. Théo KLUMPP, Maire

III. INTERCOMMUNALITE

A/ Coulées de boues-inondations : participation au fonds de solidarité

Suite à plusieurs épisodes de fortes pluies en ce printemps 2016 de nombreuses communes du Bas-Rhin ont subi des dégâts importants, liés à des coulées de boues et à des inondations.

Certaines communes et certains épisodes seront reconnus en tant que « catastrophe naturelle » par arrêté ministériel.

L'association des maires du Bas-Rhin a ouvert un compte bancaire pour collecter des fonds afin de venir en aide aux communes et EPCI sinistrés, pour les biens qui ne pourraient bénéficier d'un régime d'indemnisation.

Eu égard aux circonstances météorologiques exceptionnelles et considérant qu'aider les collectivités sinistrées participe au mieux vivre ensemble et à l'intérêt collectif, la Commune d'Oberhausbergen souhaite participer à hauteur de 1 000 € en versant une subvention à ce fonds de solidarité.

La somme sera imputée au compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations » sur la réserve prévue comme indiqué à l'annexe B1.7 du BP 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE

Le versement d'une subvention d'un montant de 1 000 € sur le compte bancaire spécialement dédié à cet effet de l'Association des Maires du Bas Rhin.

Adopté à l'unanimité



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Théo KLUMPP

